

Séance
ordinaire du 4
septembre
2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUATRIÈME JOUR (4^e)
JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-DIX-HUIT (2018) À COMPTER
DE 20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

18.09.419

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

18.09.420

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 13 août 2018 et de la séance ordinaire du 20 août 2018.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ⌘ Comptes réguliers : 147 037.43 \$
 - ⌘ Comptes préautorisés : 330 366.18 \$

ADMINISTRATION

5. Délégation de responsabilité pour le comité du Parc régional de la rivière Mitis.
6. Appui de la Ville de Mont-Joli à la semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7. Autorisation de signature du contrat de donation entre la Ville de Mont-Joli et monsieur Éric Riendeau.

FINANCES

8. Adjudication de l'émission pour le financement des règlements d'emprunt 2006-1129, 2002-1033, 2008-1185 et 2011-1269.
9. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 648 800 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2018.
10. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Ste-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.
11. Dépôt et acceptation des états financiers de la Corporation de développement économique de Mont-Joli pour l'année se terminant le 31 décembre 2017.
12. Renouvellement d'adhésion au Carrefour action municipale et famille.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

13. Autorisation d'achat d'une formation pour l'implantation d'un système de cadenassage.

LOISIRS

14. Autorisation de versement d'une aide financière à l'Association de baseball mineur de Mont-Joli.
15. Autorisation de versement d'une aide financière au Club de soccer de Mont-Joli.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. Autorisation d'inscription à la formation pompier 1 pour un pompier recrue.

TRAVAUX PUBLICS

17. Adjudication d'un contrat pour des enrobés bitumineux en vrac.
18. Adjudication d'un contrat pour les travaux de prolongement de la rue de la Gaspésie.

URBANISME

19. Adjudication d'un mandat à monsieur Paul Gingras, aménagiste à la MRC de La Mitis.
20. Adoption du règlement 2018-1388 modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.
21. Adoption du règlement 2018-1389 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.
22. Adoption du règlement 2018-1390 modifiant le règlement de lotissement 2009-1211.
23. Adoption du règlement 2018-1391 modifiant le règlement des permis et certificats 2009-1214.

AFFAIRES NOUVELLES

24. Ratification de location d'une pelle mécanique pour les travaux de la rue Lavoie et du secteur du futur hôtel.
25. Ratification de location d'une pelle mécanique pour des travaux exécutés sur le boulevard Jacques-Cartier.
26. Dépôt des états financiers de l'office municipal d'habitation de Mont-Joli.
27. Attribution de permanence à madame Sonia Lévesque au poste de directrice des communications et responsable du cabinet du maire.
28. Période de questions.
29. Clôture et levée de l'assemblée.

18.09.421

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 13 août à 19 h et de la séance ordinaire du 20 août 2018 à 20 h 30;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 13 août 2018 à 19 h en sa forme et teneur;

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 20 août 2018 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

18.09.422

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 147 037.43 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 330 366.18 \$.

ADMINISTRATION

18.09.423

DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉ POUR LE COMITÉ DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE MITIS

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le changement de délégation de responsabilité pour le comité du Parc régional de la Rivière Mitis. En effet, madame Annie Blais siègera au comité en remplacement de monsieur Martin Soucy.

18.09.424

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire a lieu du 23 au 29 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE le CN demande au conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2018.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.09.425

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE DONATION ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET MONSIEUR ÉRIC RIENDEAU

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature du contrat de donation entre Monsieur Éric Riendeau et la Ville de Mont-Joli représentée par messieurs Martin Soucy, maire et Léo Caron, directeur du service des travaux publics et de l'urbanisme, pour les œuvre *L'Égyptienne et La femme au Vent*.

FINANCES

18.09.426

ADJUDICATION DE L'ÉMISSION POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2006-1129, 2002-1033, 2008-1185 ET 2011-1269

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture : 4 septembre 2018	Nombre de soumissions : 3
Heure d'ouverture : 10h	Échéance moyenne : 3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec	Taux du coupon d'intérêt moyen : 3,1800%
Montant : 1 648 800 \$	Date d'émission : 11 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 septembre 2018, au montant de 1 648 800\$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et ville (RLRQ, chapitre C-19) ou de l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C027.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. Banque Royale du Canada

167 300 \$	3,18000 %	2019
172 800 \$	3,18000 %	2020
178 500 \$	3,18000 %	2021
184 600 \$	3,18000 %	2022
945 600 \$	3,18000 %	2023

Prix : 100, 00000 Coût réel : 3, 18000 %

2. Financière Banque Nationale Inc.

167 300 \$	2,35000 %	2019
172 800 \$	2,60000 %	2020
178 500 \$	2,75000 %	2021
184 600 \$	2,90000 %	2022
935 600 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,90400 Coût réel : 3, 22789 %

3. CD de Mont-Joli –Est-de-La-Mitis

167 300 \$	3,38000 %	2019
172 800 \$	3,38000 %	2020
178 500 \$	3,38000 %	2021
184 600 \$	3,38000 %	2022
935 600 \$	3,38000 %	2023

Prix : 100, 00000 Coût réel : 3, 38000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Banque Royale du Canada est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Mont-Joli accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 11 septembre 2018 au montant de 1 648 800\$ effectué en vertu des règlements 2006-1129, 2002-1033, 2008-1185 et 2011-1269. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

18.09.427

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 648 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Joli souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 648 800 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
2006-1129	289 400 \$
2002-1033	251 600 \$
2008-1185	629 700 \$
2011-1269	478 100 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2006-1129, 2008-1185 et 2011-1269, la Ville de Mont-Joli souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli avait le 4 septembre 2018, un emprunt au montant de 1 650 000 \$, sur un emprunt original de 2 396 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéro 2006-1129, 2002-1033, 2008-1185 et 2011-1269;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 4 septembre 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt des billets qui sera réalisé le 11 septembre 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2006-1129, 2002-1033, 2008-1185 et 2011-1269;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 11 septembre 2018;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire ou le maire suppléant et le trésorier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	167 300 \$	
2020	172 800 \$	
2021	178 500 \$	
2022	184 600 \$	
2023	190 400 \$	(à payer en 2023)
2023	755 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2006-1129, 2008-1185 et 2011-1269 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 11 septembre 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2006-1129, 2002-1033, 2008-1185 et 2011-1269, soit prolongé de 7 jours.

18.09.428

AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE STE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT le projet de loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT la compensation tenant lieu de taxes reçues du gouvernement fédéral pour l'institut Maurice-Lamontagne en septembre 2018 au montant de 178 061.78 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30 % de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 53 418.53 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion de l'Institut Maurice Lamontagne.

18.09.429 **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONT-JOLI POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation de développement économique de Mont-Joli pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli versera sa contribution au déficit annuel du Motel Industriel;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers vérifiés de la Corporation de développement économique de Mont-Joli pour l'année 2017 et de verser à la Corporation de développement économique un montant de 22 082 \$ à titre de contribution au déficit annuel du Motel Industriel.

18.09.430 **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Carrefour action municipale et famille pour 2018-2019, et ce, au montant de 177.06\$, incluant les taxes.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

18.09.431 **AUTORISATION D'ACHAT D'UNE FORMATION POUR L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE CADENASSAGE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'une formation pour l'implantation d'un système de cadennassage pour le comité santé et sécurité au travail. Cette formation donnée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaire municipale est au coût de 1381 \$.

LOISIRS

18.09.432 **AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE MONT-JOLI**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de 1 000 \$ à l'Association du baseball mineur de Mont-Joli. Cette aide est destinée à l'embauche de personnel d'encadrement, à la formation des entraîneurs ou à l'entretien des terrains. Ce montant est prévu au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

18.09.433 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE SOCCER DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de 2 000 \$ au Club de soccer de Mont-Joli. Cette aide est destinée à l'embauche de personnel d'encadrement, à la formation des entraîneurs ou à l'entretien des terrains. Ce montant est prévu au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18.09.434 AUTORISATION D'INSCRIPTION À LA FORMATION POMPIER 1 POUR UN POMPIER RECRUE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'inscription de monsieur Korin Gagné comme recrue pompier à la formation Pompier 1 dispensée par la MRC de La Mitis.

Le coût des inscriptions est assuré par le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique du Québec.

TRAVAUX PUBLICS

18.09.435 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES ENROBÉS BITUMINEUX EN VRAC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a effectué un appel d'offres pour la fourniture d'enrobés bitumineux en vrac;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a reçu deux (2) soumissions pour ce contrat à savoir :

- Eurovia Québec Construction 18 554.10 \$ taxes incluses
- Pavages Laurentien 18 065.45 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et les recommandations du surintendant du service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour les enrobés bitumineux en vrac pour le service des travaux publics à la firme Pavages Laurentien, et ce, au montant de 18 065.45 \$ incluant les taxes.

18.09.436 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a effectué un appel d'offres pour les travaux de prolongement de la rue de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a reçu trois (3) soumissions pour ce contrat à savoir :

- Les Entreprises Claveau 69 223.66 \$ taxes incluses
- A et D Landry 80 254.85 \$ taxes incluses
- Excavation Léon Chouinard et fils 116 469.67 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et les recommandations de la firme Englobe et du directeur du service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour les travaux de prolongement de la rue de la Gaspésie à les Entreprises Claveau, et ce, au montant de 69 223.66 \$ incluant les taxes.

URBANISME

18.09.437 ADJUDICATION D'UN MANDAT À MONSIEUR PAUL GINGRAS, AMÉNAGISTE À LA MRC DE LA MITIS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à monsieur Paul Gingras, aménagiste de la MRC de la Mitis pour la préparation du dossier pour une modification au règlement de zonage.

18.09.438 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1388 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2018-1388 modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.

18.09.439 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1389 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2018-1389 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.

18.09.440 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1390 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2009-1211

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2018-1390 modifiant le règlement de lotissement 2009-1211.

18.09.441 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1391 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS 2009-1214

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2018-1391 modifiant le règlement des permis et certificats 2009-1214.

AFFAIRES NOUVELLES

18.09.442 RATIFICATION DE LOCATION D'UNE PELLE MÉCANIQUE POUR LES TRAVAUX DE LA RUE LAVOIE ET DU SECTEUR DU FUTUR HÔTEL

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la location d'une pelle mécanique à la firme Les entreprises Claveau pour des travaux sur la rue Lavoie et dans le secteur du futur hôtel, et ce, au montant de 17 914.72\$ plus les taxes.

18.09.443 RATIFICATION DE LOCATION D'UNE PELLE MÉCANIQUE POUR DES TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LE BOULEVARD JACQUES-CARTIER

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la location d'une pelle mécanique à Les Excavations Chouinard, pour des travaux exécutés sur le boulevard Jacques-Cartier, et ce, au montant de 8 835\$ plus les taxes.

18.09.444 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette a procédé à l'audition des états financiers de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mont-Joli pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit verser à l'Office un montant de 20 408\$ pour le programme d'habitation à loyer modique;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers audités de l'Office municipal d'habitation 2017 et de verser à l'Office la somme de 20 408\$.

18.09.445 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MADAME SONIA LÉVESQUE AU POSTE DE DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET RESPONSABLE DU CABINET DU MAIRE

CONSIDÉRANT QUE madame Lévesque a obtenu le poste de directrice des communications et responsable du cabinet du maire;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de madame Lévesque est terminée et que son supérieur, monsieur Joël Harrisson, directeur général, directeur du service des ressources humaines et greffier adjoint, recommande l'attribution de la permanence de madame Lévesque compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à madame Sonia Lévesque, à titre de directrice des communications et responsable du cabinet du maire.

18.09.446 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

18.09.447 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 55, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière